

Procédure de vente



Réservation

Étapes:

1. Pré-accord de financement bancaire
2. Remplir la fiche de réservation et l'envoyer chez Naef
3. Verser l'acompte de réservation chez le notaire
4. Recevoir la confirmation écrite de Naef et l'accusé de réception des fonds du notaire

Documents:

- Brochure de vente
- Grille des prix



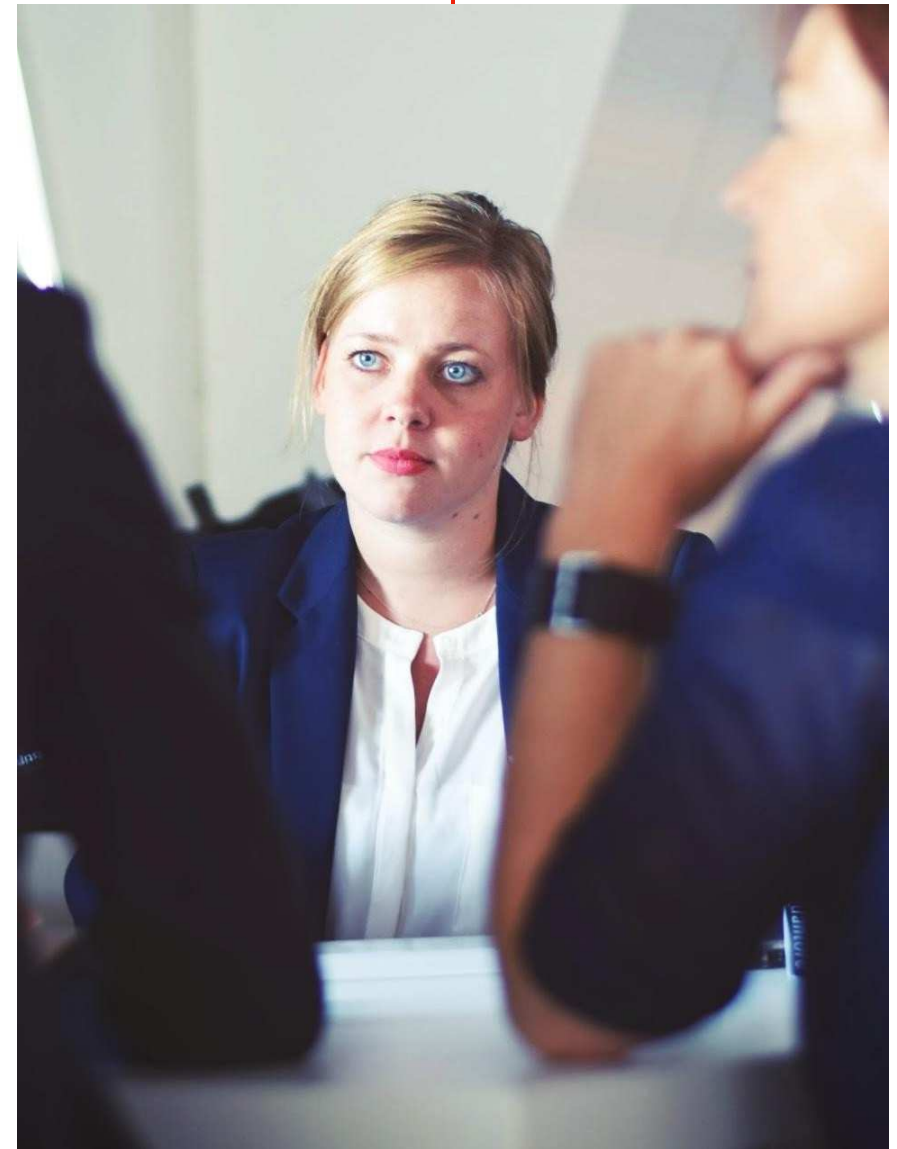
Financement

Étapes:

1. Signature du contrat de crédit de construction auprès de la Banque Cantonale Vaudoise
2. Informer le notaire du montant du crédit
3. Faire les démarches auprès de sa Caisse de Pension en cas de retrait 2^e pilier

Documents:

- Contrat de crédit hypothécaire



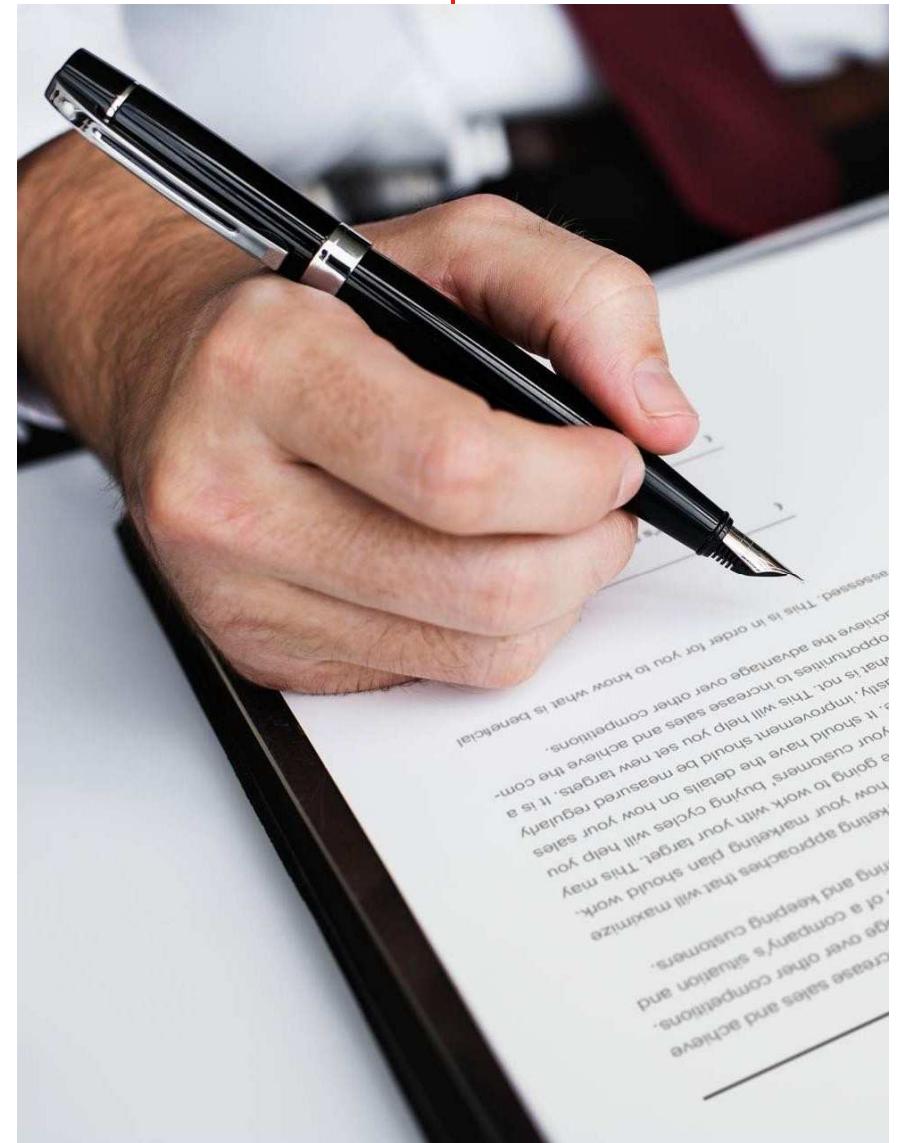
Engagement

Étapes:

1. Signature de l'acte de vente (quote-part terrain) chez le notaire
2. Signature du contrat d'Entreprise Générale (EG)
3. Constitution des cédules hypothécaires nécessaire au crédit
4. Versement du prix du terrain et du 1^e acompte du contrat EG

Documents:

- Acte de vente
- Contrat ET avec descriptif technique
- Plans de base
- Cahier de répartition des lots
- Règlement d'administration et d'utilisation



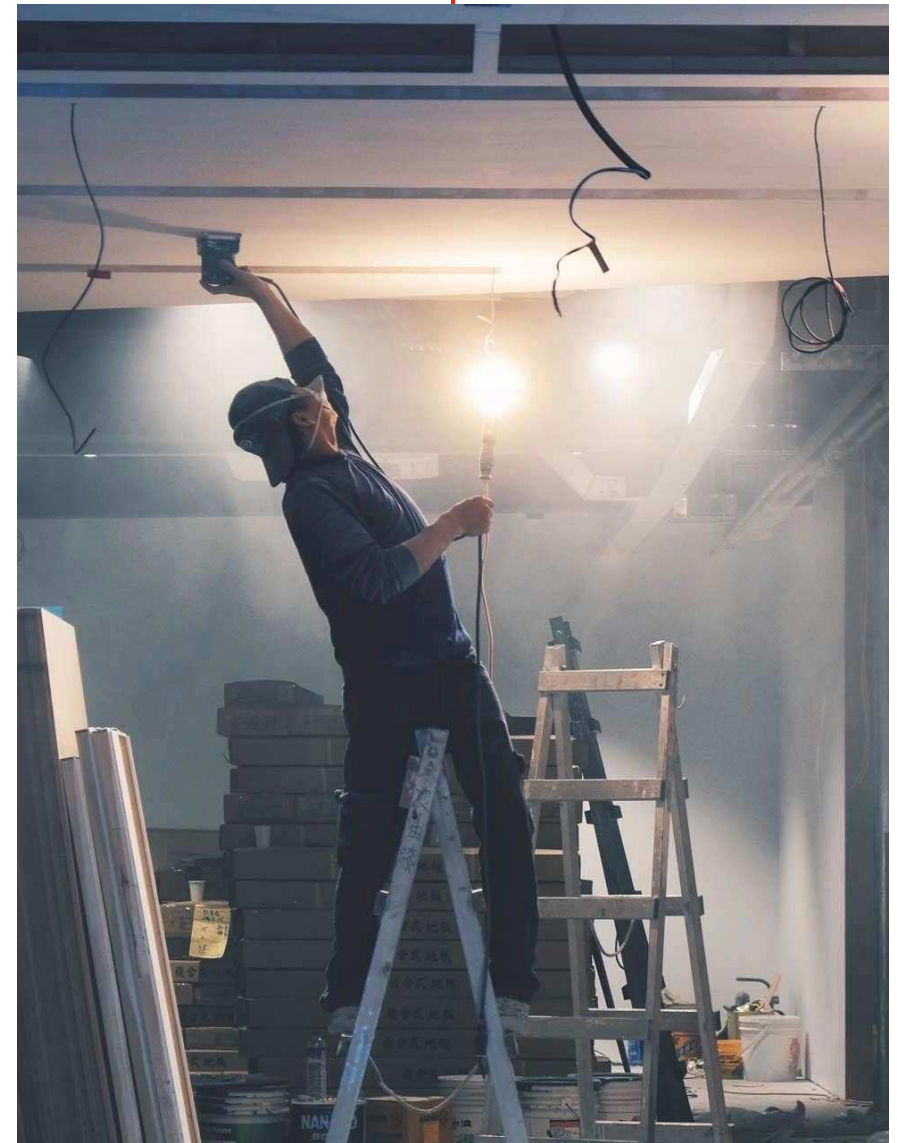
Construction

Étapes:

1. Validation des plans suite modifications acquéreurs & devis éventuels
2. Validation des plans des installations électriques & devis éventuels
3. Validation des choix cuisine et sanitaires & devis éventuels
4. Choix des revêtements des sols et murs

Documents:

- Plans modifiés
- Plans des installations électriques
- Devis



Livraison

Étapes:

1. Relevé des retouches et éventuels défauts sur place
2. Versement du dernier acompte sur le compte de construction
3. Remise des clés

